

CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Les paillettes sont vendues à l'unité : 1210€ TTC* (1 100€ HT + 110€ de TVA) encaissable à la réservation

Je déclare acheter paillette(s) à 1210€ TTC.

+ Frais techniques : 220 € TTC* (200€ HT + 20€ de TVA) encaissable à la réservation

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. La présente carte de saillie est réservée par l'éleveur pour la seule jument citée ci-dessous. Tout changement de jument ou revente de paillette à un tiers doit faire l'objet d'une information par l'Acheteur au Haras Numenor. La carte de saillie n'est en aucun cas cessible à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au mandataire "Haras Numenor" une carte de saillie par paillette de l'étalon BALOU DU REVENTON pour la saison de monte 2020.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur



CONDITIONS DE MONTE

Semence congelée

Les paillettes sont vendues à l'unité : 1210€ TTC* (1 100€ HT + 110€ de TVA) encaissable à la réservation

Je déclare acheter paillette(s) à 1210€ TTC.

+ Frais techniques : 220 € TTC* (200€ HT + 20€ de TVA) encaissable à la réservation

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. La présente carte de saillie est réservée par l'éleveur pour la seule jument citée ci-dessous. Tout changement de jument ou revente de paillette à un tiers doit faire l'objet d'une information par l'Acheteur au Haras Numenor. La carte de saillie n'est en aucun cas cessible à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au mandataire "Haras Numenor" une carte de saillie par paillette de l'étalon BALOU DU REVENTON pour la saison de monte 2020.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Client

